

STAND MOBILE PAREMPUYRE

Compte-rendu des échanges

12 avril 2025

Dans le cadre de la concertation préalable autour du projet EMME, plusieurs stands mobiles, en présence de l'équipe projet EMME et des garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sont organisés sur le territoire d'implantation du projet.

Les objectifs de ces rencontres sont de :

- Aller à la rencontre des habitants du territoire,
- Informer et échanger avec la population locale à propos du projet et ses évolutions,
- Informer le public sur la concertation en cours et les différentes modalités de participation à leur disposition,
- Recueillir les contributions et les questions du public.

Sur chaque stand, de la documentation est mise à disposition du public :

- Le dossier de concertation,
- La plaquette synthétique de présentation du projet,
- Le flyer avec des dates de la concertation,
- Le registre de contributions,
- Les kakémonos de présentation du projet, de son opportunité, du site d'implantation, de ses impacts et du dispositif de concertation.

Le présent compte rendu retrace les échanges réalisés lors du dernier stand de la concertation préalable :



Samedi 12 avril
2025



Plaine des sports
de Parempuyre



De 10h à 12h



38 personnes
rencontrées



Une dizaine de
documents distribués

Le stand du projet EMME a été installé sur le parking de la plaine des sports de Parempuyre pour pouvoir capter les personnes se rendant aux deux événements du jour : un tournoi de volley costumé et un tournoi de rugby pour enfants. Les jeunes adultes se rendant au tournoi de volley ne venait pas de Parempuyre et de ces environs, ils ne connaissaient pas le projet et n'ont pas montré d'intérêt pour en savoir davantage. Pour le second événement, le public était surtout composé de familles accompagnant leurs enfants au match de rugby. Ils provenaient de Parempuyre et avaient majoritairement connaissance du projet. A noter que nous sommes également allés à la rencontre de ces familles autour du stade.

Malgré un temps pluvieux, les rencontres ont donné lieu à de longues conversations cordiales, avec l'occasion de développer les différents enjeux du projet. Nous avons pu entendre des voix différentes de celles qui s'expriment lors des ateliers ou des réunions publiques. Ce type d'échange est très apprécié par EMME et se termine fréquemment par "un merci d'être venu", "merci d'avoir pris le temps de répondre à nos questions en détail".

Le projet EMME :

Plusieurs personnes rencontrées ont jugé que les visuels 3D du site rendent difficile la visualisation des hauteurs véritables de l'usine. Elles trouveraient intéressant d'avoir une maquette physique du site pour se rendre compte des échelles de grandeur.

Où se situera le projet ?

Le site du projet se situera en bordure de la Garonne, rive gauche, sur les communes de Parempuyre et de Blanquefort, au niveau du quai de Grattequina, en Nord de la métropole de Bordeaux. Vous trouverez plus d'information **page 18 du dossier de concertation**.



Pourquoi faire ce projet ?

La fin des véhicules à essence a été fixée en 2035. La réglementation exige une conversion radicale des usages mais aussi des technologies de mobilité. L'adoption par tous les moyens de transport (voitures, camions, bus, avions, etc.) de modes de propulsion électrique est à la fois massive et inéluctable. Le projet EMME va donc contribuer à ancrer en France des capacités industrielles et une maîtrise technologique, nécessaires à la mobilité électrique, ainsi qu'améliorer significativement l'empreinte carbone des batteries européennes du futur. Vous trouverez plus d'informations dans **la partie 3 du dossier de concertation et à partir de la page 29**.

Quel va être le financement du projet ? L'Etat subventionne-t-il le projet ?

Le budget prévisionnel est estimé à environ 500 millions d'euros (incluant les investissements directs et indirects, les contingences et les coûts de mise en service

et de montée en puissance). Il est financé par les apports en fonds propres des actionnaires et complété de l'aide directe de l'État (crédit d'impôt industrie verte). Vous trouverez plus d'informations sur les partenaires financiers à la **page 16 du dossier de concertation**.

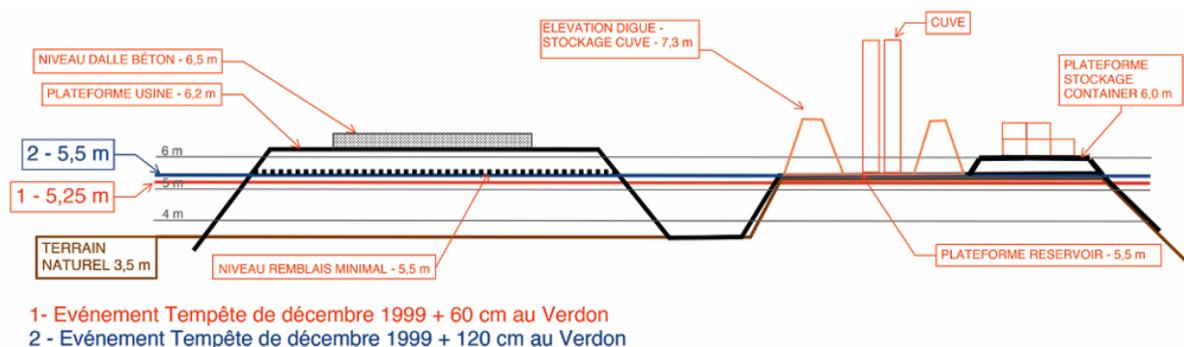
La logistique :

Où allez-vous trouver le matériel pour la construction du remblai ? Quelle quantité de remblais va être acheminée et comment va-t-elle être acheminée jusqu'au site ?

Les matériaux nécessaires au remblaiement présenteront une granulométrie comprise entre 0 et 150 mm avec 12 % de fines. Une partie des matériaux seront des GNT (graves non traitées) pour la finition de surface. 500 000 m³ de matériaux seront nécessaires pour la construction du remblai. Le transport des matériaux sur le site sera hybride, avec une partie des matériaux acheminés par voie maritime et une partie par camions. L'objectif est que la majorité des matériaux soit acheminée par voie maritime, pour minimiser l'impact routier. Les matériaux acheminés par camions seront d'origine locale. Plusieurs exploitants de carrières et gravières, dans un rayon de 40 à 50 km, sont à même de répondre au besoin. Vous trouverez plus d'informations à la **page 50 du dossier de concertation**.

Quelle va être la hauteur des remblais ?

La plateforme existante et le quai sont déjà surélevés à des niveaux plus hauts que le reste du site. La partie entreposage des produits sera rehaussée. Le terrain n'est pas plat avec des hauteurs moyennes de 3.5 mètres NGF. La hauteur du remblai se calcule par rapport à la hauteur du sol existant. L'usine sera remblayée à 5.50 mètres NGF



Quelle est l'origine des MHP ?

Le MHP est un produit minier qui sera exporté des mines brésiliennes et indonésiennes.

En quels matériaux l'usine va-t-elle être construite ? Aura-t-elle des fondations adaptées au sol marécageux ?



Les fondations, dimensionnées sur la base des études géotechniques, seront adaptées à la nature du sol et des charges structurelles : fondations simples pour des charges faibles et fondations en micropieux ou pieux pour les charges élevées. La construction de l'usine sera menée grâce au montage de modules préconstruits. Leur livraison sera assurée par voie maritime. Cette opération sera menée sur 8 mois, soit 1 à 2 livraisons par mois. Vous trouverez plus d'informations à **la page 51 du dossier de concertation**.

Le raccordement :

La présence d'un membre de RTE lors du stand a permis à plusieurs habitants de Pempuyre de se questionner sur le tracé du raccordement et pouvoir visualiser si leurs rues seraient impactées par les travaux.

Pourquoi RTE n'utilise pas les lignes de raccordement électrique sur le port de l'autre côté de la Garonne ?

Certaines des lignes de raccordement ne sont pas assez puissantes pour desservir le projet EMME, d'autres lignes sont des postes privés. RTE ne connaît pas l'entretien et le niveau de maintenance de ces postes privés. Ils ne peuvent pas s'intégrer sur un poste qu'ils ne maîtrisent pas car ils ont un devoir de performance et de sécurité du réseau électrique vis-à-vis de EMME ainsi que de leurs autres ouvrages.

Quelle est la relation entre RTE et EMME ?

RTE n'est pas un prestataire de EMME. Les deux entreprises passent un contrat pour l'approvisionnement de l'usine en électricité. Il faut regarder les capacités d'accueil au sein des postes de transformation. Chaque client, avec son projet, prend la capacité et la réserve pour lui, via une file d'attente. Pour les raccordements de clients consommateurs tels que EMME, des études spécifiques sont réalisées en fonction du besoin demandé par le client afin d'évaluer l'impact sur la capacité du poste électrique et du réseau à répondre au besoin.

Quel va être l'impact routier du raccordement ?

La phase de construction des ouvrages de liaison électrique souterraine induit des impacts localisés et ponctuels. Considérant la création de la liaison à majorité au droit des voies de circulation existantes, les impacts prédominants sont relatifs aux nuisances pour les riverains et usagers fréquentant le secteur concerné, en l'occurrence :

- La circulation avec des perturbations routières
- Le bruit ponctuel du fait de l'utilisation d'engins nécessaires à la création des tranchées
- L'air par les poussières générées par le chantier
- L'écosystème avec, selon le milieu considéré, des dérangements temporaires d'espèces.

Ces nuisances sont toutefois temporaires et portent uniquement sur la phase de réalisation du génie civil, et proportionnelles à la sensibilité de l'environnement local. Le passage du raccordement par les voies de circulation permet d'éviter d'impacter les milieux naturels alentours.

Gestion des risques :

La classification SEVESO seuil haut de l'usine EMME a été une source de questionnement parmi les personnes rencontrées. Les réponses ont été apportées pour expliquer ce classement (stockage de produits classés dangereux pour l'environnement aquatique)

Quel va être le périmètre de la zone concernée par les mesures de sécurité ?

Le périmètre ne va concerner que le périmètre du site puisque les produits et le processus industriel ne présentent pas d'impact majeurs à l'extérieur du site

Comment va se faire l'ouverture des conteneurs ?

Les conteneurs vont être emmenés dans une zone transitoire spécifique pour être déchargés. Les big bags sont ouverts dans une zone de rétention.

Le choix du site d'implantation :

Pourquoi ne pas exploiter les friches industrielles existantes ?

Plusieurs sites ont été étudiés en France pour l'implantation du projet. Celui situé sur la zone industrialo-portuaire de Parempuyre et de Blanquefort a été choisi en raison du foncier disponible, de la logistique maritime et multimodale, de l'accès à l'eau et à l'électricité facilitée mais aussi du bassin d'emplois et industriels existants sur le territoire. De plus, le projet EMME a fait le choix de ne pas s'implanter sur l'ancien site de Ford car l'approvisionnement serait exclusivement par camions, augmentant l'empreinte carbone de l'activité. Ces éléments sont précisés aux **pages 53, 54 et 55 du dossier de concertation.**

Les retombées sur le territoire :

Plusieurs personnes rencontrées ont estimé qu'il était important de réindustrialiser la France et que des projets comme celui de EMME était nécessaire. La création d'emplois a été saluée mais certaines personnes ont exprimé des questionnements sur le fait que ces emplois bénéficient aux habitants de Parempuyre et de Blanquefort.

Certaines personnes ont échangé avec les porteurs de projet de l'importance de faire le projet EMME, un vrai projet de territoire. Il a été notamment évoqué de profiter de ressources mobilisées pendant les travaux pour développer et rénover les infrastructures communales (création de pistes cyclables, amélioration des routes).



Combien d'emplois vont être créés et quels types d'emplois seront concernés ?

Le projet EMME permettra de créer 200 emplois directs sur site et environ 300 emplois indirects. La majorité de ces emplois (2/3) sont des emplois de techniciens et d'employés qualifiés. Vous trouverez un tableau récapitulatif de la nature des emplois à la **page 32 du dossier de concertation**.

Les impacts sur le territoire :

Plusieurs personnes rencontrées ont exprimé leurs inquiétudes sur la pollution visuelle entraînée par l'implantation d'une usine sur le bord de la route, d'autant que certaines personnes se sont inquiétées que le voile couvrant l'usine ne se fasse pas.

Est-ce que les maisons à proximité du site vont souffrir d'une dévaluation ?

Plusieurs études (source : Les risques industriels et le prix des logements, INSEE, C. Grislain-Letrémy, Arthur Katosky) indiquent que le lien entre le prix de l'immobilier et la proximité d'un site industriel n'est pas démontré. D'autres critères, notamment la densité de l'habitat, la qualité de l'environnement, la proximité de zones commerciales et de service public du quotidien (écoles, crèches, activités) sont des paramètres que les acheteurs prennent aussi en compte dans leur choix d'achat immobilier et déterminent la valeur estimée d'un bien immobilier.

Est-ce qu'il va y avoir des rejets d'eaux polluées dans la Garonne ?

Les rejets d'eaux de l'usine ne seront pas pollués. Ils seront encadrés et contrôlés (avec de l'instrumentation) avant d'être dirigé vers la Garonne. Toutefois, si les procédés permettent un recyclage continu de l'eau, ces rejets pourront être totalement évités. Ces rejets seront très contrôlés et n'impacteront pas les milieux aquatiques de la Garonne.

La filière électrique :

Certaines personnes rencontrées ont exprimé leurs doutes sur le développement des mobilités électriques et notamment de la fin des véhicules thermiques. Elles ont pu débattre avec les porteurs de projet sur les autres possibilités de l'usage des batteries notamment pour le stockage des énergies renouvelables ou le développement des camions électriques. La technologie NMC (Nickel Manganèse Cobalt) a été jugé obsolète par quelques personnes qui considèrent que les constructeurs automobiles se reconvertisent dans le diesel.

Le processus et les conditions d'extraction et de travail des mines de minerai ont été questionnés. EMME a précisé que les matériaux seront audités et certifiés par un organisme indépendant pour assurer la conformité aux normes ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance) de référentiels internationaux



comme IRMA (Initiative for Responsible Mining Assurance). Vous trouverez plus d'informations à la **page 24 du dossier de concertation**.